

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 557

présenté par

M. Poisson, M. Devedjian, M. Salen, M. Gosselin, M. Moreau, Mme Dalloz, M. Balkany et  
Mme Genevard

-----

**ARTICLE 12 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création de la métropole du Grand Paris entrainera le transfert de près de 13 000 fonctionnaires et agents non titulaires des administrations parisiennes.

Or, lors d'une consultation en septembre 2013, 75 % des membres du comité syndical de Paris Métropole, toutes tendances politiques confondues, ont clairement exprimé leur opposition à ce projet, qui nuit gravement aux libertés locales reconnues par les différents actes de la décentralisation et éloigne un peu plus les habitants des décisions qui les concernent, dans un contexte institutionnel déjà très complexe.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'organisation de ce transfert de personnel qui ne répond ni à l'amélioration du service public rendu aux franciliens, ni à la rationalisation nécessaire des dépenses publiques dans les collectivités territoriales.